



**17 € par mois**

(soit 4,25 € après déduction fiscale).

Nos volontaires mettent en place des infrastructures durables d'accès à l'eau potable.

**Avec 13 € par mois**

(soit 3,25 € après déduction fiscale).

J'offre tous les jours 2 litres d'eau potable à 3 enfants.

**Avec 8,50 € par mois**

(soit 2,13 € après déduction fiscale).

J'offre ainsi 2 litres d'eau potable à 2 enfants tous les jours.

## En apportant votre soutien régulier à SOLIDARITÉS INTERNATIONALES :

➤ Vous recevez une fois par an votre reçu fiscal pour déduire jusqu'à 75% du montant total de vos dons.

➤ Vous ne recevez plus nos appels à dons par courrier (sauf en cas d'extrême urgence) et le journal d'informations vous est envoyé chaque trimestre.

➤ Vous pouvez mettre fin à votre soutien régulier quand vous le souhaitez, par simple demande à [info@solidarites.org](mailto:info@solidarites.org).

➤ Vous étalez le montant de vos dons sur l'année, en choisissant la somme et la périodicité de vos versements qui seront prélevés sur votre compte, sans frais.

➤ Avec l'économiseur d'eau, vous limitez également votre consommation d'eau et ainsi économisez sur votre facture d'eau et d'électricité.



© BFM MEDIAPLUS. Photo non contractuelle

## Un geste solidaire, économique et écologique pour offrir à un enfant l'eau potable de sa survie.

Votre don est efficace : **86,8 %** des ressources affectées aux missions humanitaires sur le terrain (chiffres 2008).

**Déduction fiscale :** vous pouvez déduire 75% du montant total de vos dons dans la limite de 513 € de dons annuels. Au-delà, le taux de la déduction est de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Si ce nouveau plafond est dépassé, l'excédent pourra être reporté sur les 5 années suivantes. Ainsi, un soutien mensuel de 17 € ne vous revient en réalité qu'à 4,25 € par mois.

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 434408

## Autorisation de prélèvement

À remplir et à nous retourner signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) à SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

PE10

- J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, la somme de :  8,50 € par mois  13 € par mois  17 € par mois  Autre \_\_\_\_\_ € par mois

Le premier prélèvement interviendra le 5 du mois de : \_\_\_\_\_

- Je reçois mon économiseur d'eau dès mon second prélèvement. Je m'engage à maintenir mon prélèvement pour une durée de 6 mois minimum.

### VOS NOM ET ADRESSE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'association bénéficiaire :  
**SOLIDARITÉS INTERNATIONALES**, 50 rue Klock 92110 - Clichy  
Tél. 01 80 21 05 05 - Fax 01 80 21 05 99

### COORDONNÉES DE VOTRE BANQUE

Nom de l'agence : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Code Établissement \_\_\_\_\_ Code Guichet \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ N° Compte \_\_\_\_\_ C/R I.B \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_  
(obligatoire)



Conformément à l'article 39 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège de SOLIDARITÉS INTERNATIONALES, vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression ou vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées.

Je vous transmets mon adresse pour recevoir par email

la lettre d'information de SOLIDARITÉS INTERNATIONALES : \_\_\_\_\_